Continuité CONTINUITÉ

« La fondation Ontario Heritage » Répondre à un intérêt croissant

Alexandra Adams

Numéro 22, hiver 1984

URI: https://id.erudit.org/iderudit/18865ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé) 1923-2543 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Adams, A. (1984). Compte rendu de [« La fondation Ontario Heritage » : répondre à un intérêt croissant]. *Continuité*, (22), 42–42.

Tous droits réservés © Éditions Continuité, 1984

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



"La fondation Ontario Heritage" RÉPONDRE À UN INTÉRÊT CROISSANT

Le gouvernement de l'Ontario créait en 1968 la Fondation
Ontario Heritage, répondant
ainsi à un intérêt croissant pour
le patrimoine. De fait, la vitesse à
laquelle disparaissait le riche
patrimoine ontarien n'avait pas
manqué de susciter une vive inquiétude. Le gouvernement autorisait alors cet organisme à
accepter légalement en son
nom les biens culturels et les
sites naturels d'intérêt collectif.

Dès 1975, la présence de la Fondation s'était traduite par un accroissement substantiel des demandes de subventions à la restauration. Les pressions exercées pour qu'elle élargisse son mandat et diversifie ses interventions de même que

l'augmentation rapide de ses acquisitions en biens immobiliers et culturels, ont mené à la création de l'Heritage Act. En vertu de cette loi, la province de l'Ontario élargissait le mandat de la Fondation en matière de préservation. Quatre grands domaines furent désignés sur lesquels s'exercerait son action.

Le premier touchait la conservation des bâtiments d'intérêt historique et architectural. De nombreux prêts et subventions sont toujours accordés à des fins de préservation. Les associations et les particuliers peuvent bénéficier d'une aide technique pour mettre sur pied des programmes utiles à la conservation architecturale. En

1975-1976, les dépenses de l'organisme se chiffraient à 1 437 809 \$ répartis entre 23 projets. Six ans plus tard, c'est 1 849 150 \$ que la Fondation distribuait à 65 bénéficiaires.

L'archéologie relève également de sa compétence. La Fondation conseille le ministère de la Citoyenneté et de la Culture dans ses expertises et pour l'octroi de permis. Outre ses conseils sur les sites à préserver, elle accorde des subventions pour encourager l'innovation et permettre aux projets en cours d'atteindre leurs objectifs. En 1976, elle accordait 96 317 \$ à la réalisation de quinze projets; six ans plus tard, elle avait presque triplé le

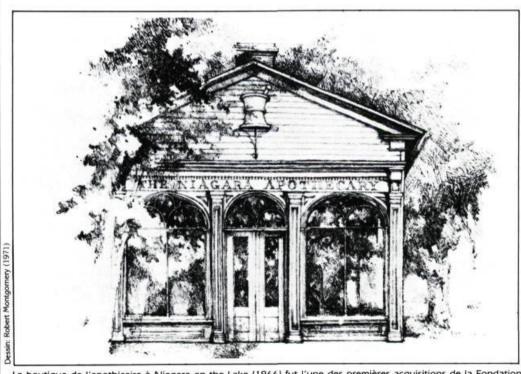
nombre de ses subventions et quintuplé la somme réservée à l'archéologie en attribuant 440 374 \$ à 41 projets.

La Fondation travaille de concert avec les municipalités. Elle pose des plaques commémoratives, monte des expositions itinérantes, organise des festivals et participe à l'édition de divers ouvrages. L'érection des plaques fut pendant ses premières années l'activité principale de son programme de mise en valeur. Son mandat s'est maintenant élargi; ainsi vient-elle d'affecter 314 811 \$ de son budget à la réalisation de 65 publications et de divers proiets à caractère historique.

Le Fonds du patrimoine (Heritage Trust) est pour sa part un service de la Fondation qui acquiert au nom de la province les dons de diverses sources: immeubles anciens, sites naturels, biens culturels de tout genre, tels que livres, artefacts, oeuvres d'art, instruments de musique. La valeur actuelle de ces dons dépasse les \$20 millions alors qu'elle n'était que de \$9 millions en 1976. La Fondation administre actuellement 36 propriétés dont plusieurs ont été restaurées à des fins communautaires. Les biens culturels sont prêtés à long terme aux musées, galeries et bibliothèques. Les sites naturels sont gérés par les administrations locales et sont accessibles au public.

Grâce à l'Ontario Heritage Act, nombre d'édifices anciens auront été préservés. La Fondation assure en effet une protection permanente à plus de soixante-quinze témoins de l'histoire ontarienne. ■

Alexandra Adams



La boutique de l'apothicaire à Niagara-on-the-Lake (1866) fut l'une des premières acquisitions de la Fondation «Ontario Heritage». Elle abrite aujourd'hui le musée du Collège des pharmaciens de l'Ontario.